

FRAIS DE SCOLARITE

	ANNEE	MOIS	OBSERVATIONS
➤ Contribution familiale *	395 €	39,50 €	
Location IPAD **	MOIS		OBSERVATIONS
	Inscription		
➤ Niveau 6 ^e	12,95 €		Location sur 46 mois (LOA)
➤ Niveau 5 ^e	19 €		Location sur 34 mois (LOA)
➤ Niveau 4 ^e ***			
➤ Niveau 3 ^e ***			
Une convention sera transmise à la rentrée lors de la remise de la tablette avec le détail de la location et le tarif applicable pour 2026-2027.			

☞ * Réduction de 30 % sur le 2^e enfant et la gratuité sur la contribution de base pour le 3^e enfant dans le collège.

☞ **A partir de la 6^e location mensuelle d'un IPAD, assurance comprise, pendant toute l'année scolaire au collège avec option d'achat en fin de 3^e.

Exemple pour un élève de 6^e : 12,95 €/46 mois + 50 € de coût d'achat.

☞ ***Pour les nouveaux 4^e et 3^e : mise en place du prêt d'un IPAD avec possibilité d'achat (voir avec la comptabilité à la rentrée).

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

- Etude du soir (facultative) : Du lundi au jeudi : 18 €/mois ou 3 €/étude
- Carte de self niveau 5^e, 4^e, 3^e : 2 € (offert en 6^e)
- Carte de self (en cas de perte ou dégradation) : 5 € (à commander au secrétariat)
- Livrets scolaires/manuels numériques : environ 30 €
- Assurance scolaire MSC : 7,79€/an
- Livres de lecture : en fonction des programmes
- Agenda (en cas de perte) : 10 €
- L'adhésion à l'Apel/an (facultative) : 22 € ou 5 € et/ou don libre (choix dans le dossier numérique d'inscription ou de réinscription)
- Les sorties scolaires : ils font l'objet d'une circulaire spécifique.
- Les séjours culturels et/ou linguistiques : En début d'année les séjours font l'objet d'une circulaire avec le détail des activités et le tarif. Vous êtes libres d'inscrire ou non votre enfant. A titre indicatif, sur l'année scolaire 2025-2026, le prix des séjours se situaient entre 450 € et 650 €.
- Les fournitures scolaires : elles sont gérées par « Les Papeteries d'Arvor » (dans le dossier numérique d'inscription ou de réinscription)

FRAIS DE RESTAURATION

- La restauration est préparée sur place avec la société Ansamble. Les menus sont diffusés sur l'application « Me and my self » et envoyés chaque semaine sur Ecoledirecte.
- A la rentrée, il est remis à chaque élève **une carte de self** qui doit être présentée à chaque passage au self. En cas d'oublis, répétés, l'élève sera sanctionné.

DEMI-PENSION

Nbre repas/sem.	ANNEE	MOIS
4 jours	680 €	68 €



EXTERNE

- **Repas occasionnels pour les externes : 4,97 €*
sous réserve d'une évolution des indices liés à l'inflation*
- **Changement de régime** : à titre exceptionnel **en début de trimestre**, sous réserve d'une demande écrite de la famille justifiant la demande.
- Seules les absences justifiées et informées 48 heures avant donnent droit à un remboursement. En cas de maladie déduction après 48 heures d'absence.
- Les repas pendant les stages, sorties et séjours scolaires ne sont pas facturés.
- Les absences pour convenance familiale ne donnent pas droit à un remboursement.

AIDES FINANCIERES ET ASSURANCES

AIDES FINANCIERES : Un courrier est envoyé en début d'année scolaire, à toutes les familles, sur Ecoledirecte. Selon les conditions de ressources, les familles peuvent bénéficier de diverses aides :

Bourse nationale de Collège
Des services académiques
Demande à compléter dans le dossier numérique d'inscription ou de réinscription (onglet famille – Document « DOSSIER - Fiche étude du droit à bourse – rentrée scolaire 2026
Montant déduit des factures



Rest'o collège 56
Du conseil Départemental du Morbihan
Dossier à retirer au secrétariat les premières semaines de la rentrée (information transmise sur Ecole directe)
Aide de 1€/repas, déduite des factures



En cas de parents séparés, la bourse sera attribuée au parent qui en fait la demande.

ASSURANCE SCOLAIRE : L'établissement a souscrit à un contrat collectif où tous les élèves bénéficient d'une assurance avec la Mutuelle St Christophe au prix de **7,79 €** : elle couvre votre enfant en cas d'accident scolaire ou extra-scolaire du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. **L'assurance est obligatoire et différente de la responsabilité civile.**



MODALITES DE PAIEMENT

- **Paiement par prélèvement automatique**, le 7 de chaque mois soit 10 versements d'octobre à juillet.
- **Paiement par chèque** : seulement en cas d'impossibilité de règlement par prélèvement. Chèque à déposer à chaque début de mois à la comptabilité (ordre de l'**OGE Collège St Louis**).